

Nombre de Conseillers**En exercice : 27****Présents : 24****Votants : 27**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 24 janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Jacqueline UNTEREINER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stefan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN.

Ont donné procuration : Patrick BERTRAND à Yannick LE HELLEY, Marie-Françoise SELO-BEGUIN à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Patrick EVENO.

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

12/2025 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a imposé la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget par l'assemblée délibérante.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a complété les règles relatives au DOB. Celui-ci doit faire l'objet d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit être transmis au Représentant de l'Etat dans le Département.

Vu la présentation en commission des finances, tourisme et activités économiques en date du 20 janvier 2025,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui indique qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire « par une délibération spécifique »,

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe du présent bordereau.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

COMMUNE DE BADEN

Sommaire

Préambule

Le contexte macro-économique

Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

BUDGET PRINCIPAL

- **ELEMENTS RETROSPECTIFS DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes
- Dépenses
- Autofinancement
- CA Prévisionnel 2024 et synthèse

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

- **ELEMENTS PROSPECTIFS 2025-2027**

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Autofinancement
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

- **DETTE**

- **FISCALITE**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

- **PREVISIONS EN MATIERE D'EXPLOITATION 2025**
- **PREVISIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT 2025**

Préambule

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

L'article 107 de la loi NOTRe a complété les règles relatives au débat d'orientations budgétaires. Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les EPCI, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Les lignes directrices du budget 2025 s'articuleront autour de grandes orientations soit :

- **Prendre les dispositions nécessaires pour lutter ou s'adapter au dérèglement climatique ;**
- **Protéger et mettre en valeur l'environnement et notre patrimoine ;**
- **Finaliser la mise en œuvre des grands projets de la mandature ;**
- **Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement en tenant compte des contraintes gouvernementales impactant les collectivités locales ;**
- **Contrôler l'évolution de la dette communale ;**
- **Préserver la capacité d'autofinancement.**

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Situation internationale, européenne et nationale

✓ Situation économique internationale

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

Dans ses dernières prévisions publiées en octobre, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, en prévoyant une croissance du PIB mondial d'environ 3 % par an en 2024 et en 2025. Le FMI met l'accent sur l'incertitude élevée, les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les élections américaines, qui affectent la stabilité économique.

✓ Situation économique européenne et nationale

Après une période prolongée de stagnation, l'économie de l'Union Européenne (UE) renoue avec une croissance modeste, tandis que le processus de désinflation se poursuit. Les prévisions de l'automne de la Commission européenne tablent sur une croissance du PIB de 0,9 % dans l'UE. L'inflation globale dans la zone euro devrait diminuer de plus de moitié en 2024, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 %, avant de diminuer plus progressivement pour atteindre 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026.

Toutefois, l'incertitude et les risques à la baisse pesant sur les perspectives se sont accrus. La guerre prolongée menée par la Russie contre l'Ukraine et l'intensification du conflit au Moyen-Orient alimentent les risques géopolitiques et les risques pour la sécurité énergétique.

En France, en 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.

L'inflation diminue nettement en 2024 à +2 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.

2. Le projet de loi de Finances 2025

Ce débat d'orientations politiques se réalise, en ce début d'année 2025, dans un contexte très incertain compte tenu de l'absence de loi de finances 2025 et des inquiétudes pesant sur les mesures pouvant contraindre les budgets des collectivités.

En attendant le vote d'une loi organique de finances 2025, une loi « spéciale » a été adoptée fin 2024 afin de reconduire à l'identique le budget 2024 de l'État sur 2025. Cette loi garantit notamment les versements des dotations et reversements des impôts aux collectivités territoriales (hors DETR et Fonds Vert).

Si l'élaboration d'un nouveau projet de loi de finances 2025 par le Gouvernement Bayrou est possible, les communiqués de presse de fin décembre orientent vers une reprise du projet initial du Gouvernement Barnier (éléments présentés ci-dessous)

L'ancien projet de loi de finances 2025 (PLF) s'inscrivait dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

Ce PLF 2025 reposerait sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteraient prioritairement sur la dépense. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seraient portés par des mesures de réduction de la dépense publique. Cet effort en dépense serait partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Cette participation serait mise en œuvre au moyen des mesures suivantes :

✓ Création d'un « fonds de précaution » : mise en réserve d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 Mds€), qui serait alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ». A noter que 99% des communes et 88% des EPCI échapperaient à ce prélèvement qui concerne 204 communes et 145 EPCI. Ce fonds « d'auto-assurance » permettrait le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.

✓ Gel de la fraction de TVA : le montant transféré de TVA aux collectivités concernées serait maintenu en 2025 à son niveau 2024.

✓ Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) serait réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1er janvier 2025, son taux passerait de 16,40 % à **14,85 %** et l'exécutif supprimerait le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Deux autres mauvaises nouvelles affecteraient les budgets locaux : la réduction du Fonds vert (qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros) et une augmentation de plus d'1 milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL, prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (augmentation de 4 points de cotisations suivie de deux autres augmentations successives en 2026 et 2027).

En contrepartie, le gouvernement mettrait en avant la stabilité – relative - de la dotation globale de fonctionnement (DGF), voire la progression de certaines dotations.

En 2025, la DGF resterait stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Mds€ mais son indexation reste toujours décorrélée de l'inflation.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) seraient maintenues « au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement » selon le gouvernement.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

ELEMENTS RETROSPECTIFS DE FONCTIONNEMENT

DONNEES FINANCIERES RETROSPECTIVES

Recettes de fonctionnement 2019-2024

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

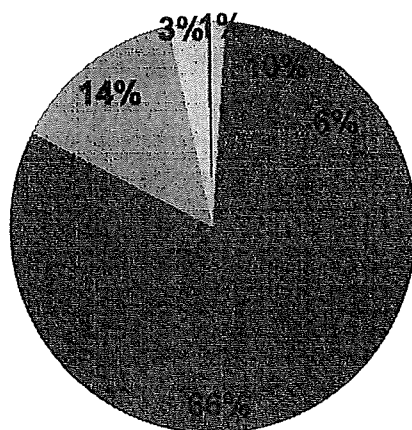
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
013	Atténuations de charges	137 414,28 €	177 894,95 €	204 437,11 €	169 487,20 €	62 182,92 €	12 %	69 658,94 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	574 226,21 €	372 091,78 €	446 682,93 €	450 553,35 €	662 062,14 €	-10 %	598 956,31 €
73	Fiscalité locale	319 615,62 €	380 037,88 €	334 712,56 €	453 951,15 €	376 935,63 €	-16 %	317 824,71 €
731	Impôts et taxes	2 885 765,00 €	2 951 283,00 €	3 113 596,00 €	3 241 873,00 €	3 515 646,00 €	12 %	3 937 672,40 €
74	Dotations, subventions et participations	742 467,82 €	730 613,66 €	732 662,64 €	726 861,66 €	810 829,73 €	2 %	830 977,85 €
75	Autres produits de gestion courante	171 312,14 €	173 092,04 €	732 556,79 €	344 244,85 €	170 381,73 €	8 %	183 469,52 €
76	Produits financiers	7,64 €	11,14 €	5,87 €	6,47 €	10,66 €	35 %	14,35 €
77	Produits exceptionnels	423 357,93 €	381 713,79 €	31 807,45 €	137 001,02 €	242 887,95 €	-93 %	17 471,67 €
	Recettes réelles de fonctionnement	5 254 166,64 €	5 166 738,24 €	5 596 461,35 €	5 523 978,72 €	5 840 936,76 €	2 %	5 956 045,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	34 016,17 €	53 952,92 €	131 372,49 €	-67 %	43 858,22 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	34 016,17 €	53 952,92 €	131 372,49 €	-67 %	43 858,22 €

Recettes réelles de l'année 2024



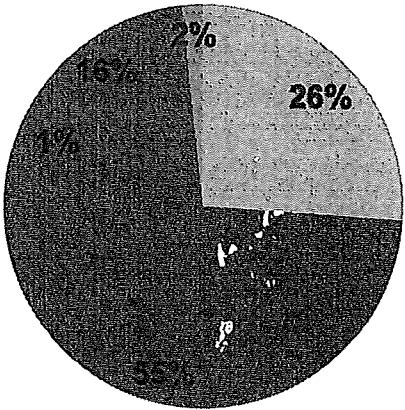
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Fiscalité locale
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations

Dépenses de fonctionnement 2019-2024

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution 2024/2019
011 Charges à caractère général	879 950,66 €	904 971,85 €	963 845,74 €	987 708,75 €	1 078 768,79 €	1 296 129,81 €	20 %	1 296 129,81 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 890 556,27 €	1 969 272,64 €	2 146 042,75 €	2 332 336,07 €	2 557 195,05 €	2 741 514,92 €	7 %	2 741 514,92 €
014 Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	1 303,00 €	5 320,00 €	46 642,00 €	29 104,00 €	-38 %	29 104,00 €
65 Autres charges de gestion courante	654 302,02 €	628 288,07 €	659 285,93 €	657 778,33 €	706 791,29 €	814 852,80 €	15 %	814 852,80 €
66 Charges financières	139 588,05 €	124 608,72 €	122 157,09 €	113 392,97 €	87 082,92 €	88 411,03 €	2 %	88 411,03 €
67 Charges exceptionnelles	3 116,31 €	269 258,55 €	836,13 €	781,13 €	156,31 €	83,09 €	-47 %	83,09 €
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	3 670,57 €	294,31 €	337,00 €	0,00 €	-100 %	0,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 567 513,31 €	3 896 399,83 €	3 897 141,21 €	4 097 611,56 €	4 476 973,36 €	4 970 095,65 €	11 %	4 970 095,65 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	733 734,02 €	541 485,34 €	616 354,99 €	656 152,17 €	856 205,16 €	669 644,99 €	-22 %	669 644,99 €
Opérations d'ordre	733 734,02 €	541 485,34 €	616 354,99 €	656 152,17 €	856 205,16 €	669 644,99 €	-22 %	669 644,99 €

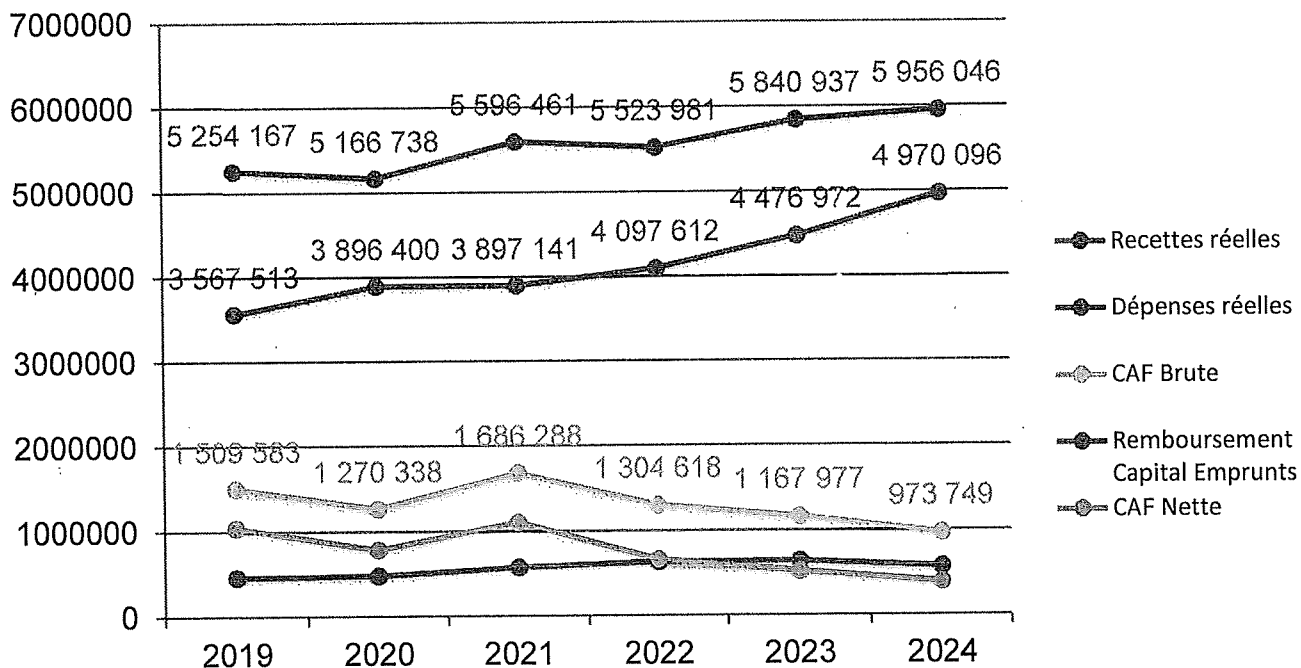
Dépenses réelles de l'année 2024



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

Autofinancement brut et net 2019-2024

Recettes de fonctionnement	5 254 166,64 €	5 166 738,24 €	5 630 477,52 €	5 577 933,74 €	5 972 309,25 €	5 999 903,97 €
Dépenses de fonctionnement	4 301 247,33 €	4 437 885,17 €	4 513 496,20 €	4 753 763,73 €	5 333 177,28 €	5 639 740,64 €
Résultat de l'année	952 919,31 €	728 853,07 €	1 116 981,32 €	824 170,01 €	639 131,97 €	360 163,33 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	29 %	25 %	30 %	24 %	20 %	16 %
Epargne Courante	1 405 992,12 €	1 282 480,75 €	1 795 473,61 €	1 409 150,18 €	1 255 284,26 €	1 086 062,20 €
Epargne de Gestion	420 241,62 €	112 455,24 €	27 300,75 €	135 925,58 €	242 394,64 €	17 388,58 €
Remboursement capital emprunts	465 492,00 €	485 148,00 €	580 145,00 €	638 001,00 €	646 231,00 €	576 823,00 €
% remboursement CAF par la dette	31 %	38 %	34 %	49 %	55 %	59 %
Capital restant dû	3 619 158,12 €	4 153 666,23 €	5 668 518,35 €	5 088 373,01 €	4 450 372,43 €	4 804 141,78 €
Désendettement année CAF	2 ans, 5 mois	3 ans, 3 mois	3 ans, 4 mois	3 ans, 11 mois	3 ans, 10 mois	4 ans, 11 mois



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2024

SECTION FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRES	BUDGET 2024	CA PROVISoire	CHAPITRES	BUDGET 2024	CA PROVISoire	
011 Charges à caractère général	1 444 961	1 296 130	013 Atténuations de charges	76 500	69 659	
012 Charges de personnel	2 851 690	2 741 515	70 Produits de service	662 075	598 956	
014 Atténuations de produits	35 746	29 104	73 Impôts et taxes	323 133	317 824	
65 Autres charges de gestion courante	822 465	814 853	731 Fiscalité locale	3 947 922	3 937 672	
66 Charges financières	97 600	88 411	74 Dotations et participations	829 102	830 745	
67 Charges exceptionnelles	3 000	83	75 Autres produits de gestion	173 840	183 470	
68 Dotations aux provisions	4 000	337	76 Produits financiers	10	14	
042 Opérations d'ordre	615 000	669 645	77 Produits exceptionnels	0	17 472	
023 Virement à la section investissement	134 120	0	042 Opérations d'ordre	0	43 858	
			016 APA Dotation versée	0	232	
TOTAL	6 012 582	5 639 741	TOTAL	6 012 582	5 999 902	

SECTION INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRES	BUDGET 2024	CA PROVISoire	CHAPITRES	BUDGET 2024	CA PROVISoire	
13 Subventions d'investissement	0	0	13 Subventions d'investissement	1 187 860	617 117	
20 Immobilisations incorporelles	587 986	463 244	10 Dotations, fonds divers et réserves	1 038 487	943 724	
204 Subventions d'équipement versées	532 420	148 704	16 Emprunts et dettes assimilées	1 809 679	1 104 230	
21 Immobilisations corporelles	1 535 322	547 206	20 Immobilisations incorporelles	0	0	
23 Immobilisations en cours	1 713 125	1 479 747	21 Immobilisations corporelles	0	0	
26 Participations et créances rattachées	1 000	1 000	23 Immobilisations en cours	0	0	
45 Investissement sous mandat	0	0	45 Investissement sous mandat	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	605 000	565 712	021 Virement de la section de fonctionnement	134 120	0	
			024 Produits des cessions d'immobilisations	267 319	0	
040 Opérations d'ordre	0	43 858	040 Opérations d'ordre	615 000	669 645	
041 Opérations patrimoniales	0	0	041 Opérations patrimoniales	0	0	
Sous-total	4 974 853	3 249 471	Sous total	5 052 465	3 334 716	
Déficit N-1	77 612	77 612	Excédent N-1	0	0	
TOTAL	5 052 465	3 327 083	TOTAL	5 052 465	3 334 716	

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

SYNTHESE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes 5 999 903,97 €	—	Depenses 5 639 740,64 €	=	Résultat 360 163,33 €
Résultat 360 163,33 €	+	Report N-1 0 €	=	Résultat section fonctionnement 360 163,33 €

Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes 3 334 715,95 €	—	Depenses 3 249 471,49 €	=	Résultat 85 244,46 €
Résultat 85 244,46 €	+	Report N-1 -77 612,49 €	=	Résultat section investissement 7 631,97 €

Résultat Prévisionnel global

Résultat section fonctionnement 360 163,33 €	+	Résultat section investissement 7 631,97 €	=	Résultat global 367 795,3 €
--	---	--	---	--------------------------------

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le budget communal pour 2025 va s'appuyer sur les objectifs ci-après :

Finaliser les projets lancés depuis le début du mandat

- Maison d'Assistants Maternelles
- Domicile partagé
- Pôle Sportif
- Réseau de chaleur afin d'alimenter l'école Joseph Le Brix, l'espace Enfance, le restaurant scolaire, la Maison des Assistants Maternelles et la salle du Seniz
- Etude sur le ré aménagement du centre bourg
- Etude de faisabilité pour l'aménagement urbain du secteur du Pré du Bois
- Opération d'aménagement d'habitats rue Lann Vihan et rue des Anciens Combattants
- Opération d'aménagement du secteur du Presbytère pour faciliter l'accession à la propriété

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

Mettre en œuvre

- Les études pour des aménagements de voirie à Tourlarec

Poursuivre les actions en faveur de la population

- Forum Job d'été
- Bourse au permis
- Formation 1^{er} secours

Le projet de budget 2025 s'appuie sur :

- Une évolution de la masse salariale prenant en compte le Glissement Vieillessement Technicité et l'augmentation de la cotisation CNRACL ;
- Un contrôle strict des dépenses de fonctionnement ;
- Une épargne brute nécessaire au financement des investissements futurs ;
- Une optimisation des ressources de la commune ;
- Une évolution des taux d'imposition communaux envisagée à hauteur de 3.3%
- La recherche systématique de cofinancements pour les projets communaux ;
- Une gestion de la dette maîtrisée.

DONNEES FINANCIERES PROSPECTIVES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2024	2025	2026	2027
013	Atténuations de charges	69 658,94 €	70 230,19 €	70 807,15 €	71 389,88 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	598 956,31 €	620 110,08 €	620 110,08 €	620 110,08 €
73	Fiscalité locale	317 824,71 €	310 431,68 €	303 321,61 €	296 482,94 €
731	Impôts et taxes (reval° 3,3% TFB en 2025)	3 937 672,40 €	4 103 243,40 €	4 225 943,40 €	4 352 324,40 €
74	Dotations, subventions et participations	830 977,85 €	814 763,78 €	799 036,13 €	783 780,31 €
75	Autres produits de gestion courante	183 469,52 €	185 246,46 €	187 041,17 €	188 853,82 €
76	Produits financiers	14,35 €	14,35 €	14,35 €	14,35 €
77	Produits exceptionnels	17 471,67 €	22 721,67 €	22 971,67 €	22 721,67 €
	Recettes réelles de fonctionnement	5 956 045,75 €	6 126 761,61 €	6 229 245,56 €	6 335 677,46 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 858,22 €	43 858,22 €	43 858,22 €	43 858,22 €
	Opérations d'ordre	43 858,22 €	43 858,22 €	43 858,22 €	43 858,22 €
	Total recettes de fonctionnement	6 000 903,97 €	6 170 619,83 €	6 273 103,78 €	6 379 535,68 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2024	2025	2026	2027
011	Charges à caractère général	1 296 129,81 €	1 320 961,92 €	1 347 155,15 €	1 374 261,43 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 741 514,92 €	2 796 345,22 €	2 852 272,12 €	2 909 317,57 €
14	Atténuations de produits	29 104,00 €	29 104,00 €	29 104,00 €	29 104,00 €
65	Autres charges de gestion courante	814 852,80 €	893 909,86 €	911 788,05 €	930 023,81 €
66	Charges financières	88 411,03 €	122 557,64 €	147 203,19 €	205 480,99 €
67	Charges exceptionnelles	83,09 €	83,92 €	84,76 €	85,61 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	4 970 095,65 €	5 162 962,55 €	5 287 607,28 €	5 448 273,41 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	669 644,99 €	675 821,86 €	682 060,49 €	688 361,52 €
	Opérations d'ordre	669 644,99 €	675 821,86 €	682 060,49 €	688 361,52 €
	Total dépenses de fonctionnement	5 639 740,64 €	5 838 784,41 €	5 969 667,77 €	6 136 634,93 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET

	CA 2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	5 999 903,97 €	6 170 619,83 €	6 273 103,78 €	6 379 533,68 €
Dépenses de fonctionnement	5 639 740,64 €	5 874 784,41 €	5 970 025,77 €	6 169 013,15 €
Résultat de l'année	360 163,33 €	295 835,42 €	303 078,00 €	209 177,26 €
Capacité d'autofinancement brute	915 598,05 €	929 079,28 €	841 479,56 €	
CAF Brute en pourcentage de RRF	16 %	15 %	15 %	13 %
Remboursement capital emprunts	576 823,00 €	554 377,00 €	489 521,00 €	525 671,00 €
Capacité d'autofinancement nette	338 775,05 €	374 702,28 €	351 958,56 €	183 506,26 €
% remboursement CAF par la dette	59 %	61 %	59 %	62 %
Capital restant dû	4 804 141,78 €	5 331 548,52 €	5 777 171,10 €	7 287 649,75 €
Désendetttement année CAF	4 ans, 11 mois	5 ans, 10 mois	6 ans, 3 mois	8 ans, 8 mois

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2024	2025	2026
Reprise de l'excédent N-	7 632,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	915 598,05 €	929 079,28 €	841 479,56 €
FCTVA	290 314,00 €	351 952,00 €	417 037,00 €
Taxe d'aménagement	145 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Subventions octroyées	490 774,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Subventions demandées	96 381,00 €	580 002,00 €	750 000,00 €
Emprunts	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Affectation	360 163,00 €	0,00 €	0,00 €
Multisites	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Vente presbytere	265 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	3 910 862,00 €	4 031 033,00 €	4 148 516,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2025	2026	2027
Reprise du déficit N-1	0,00 €	393 777,00 €	1 105 869,00 €
Remboursement des emprunts	554 377,00 €	489 521,00 €	525 671,00 €
Investissements			
Aménagement de VRD à Tourlarec	35 000,00 €	265 000,00 €	150 000,00 €
Réseau de chaleur (2025 = RAR 2024)	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chemins doux Port Blanc (2025 = RAR 2024)	574,00 €	0,00 €	0,00 €
Extension du cimetière	30 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Domicile partagé	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Menuiseries de l'école (2025 = RAR 2024 + 4 000€)	102 285,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Pôle Sportif (2025 = RAR 2024)	694 745,00 €	3 000 000,00 €	4 500 000,00 €
LE SENIZ – changement du parquet	0,00 €	106 000,00 €	0,00 €
Maison assistantes maternelles (2025 = RAR 2024)	708 000 €	52 900,00 €	0,00 €
Multi-Accueil	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation parking Port-blanc (2025 = RAR 2024)	33 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Portage foncier	389 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Restaurant scolaire (2025 = RAR 2024)	7 382,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement rue Mané er groez (2025 = RAR 2024)	36 070,00 €	0,00 €	0,00 €
Récurrent / renouvellement (dont RAR 2024 = 431 604 €)	1 087 308,00 €	644 704,00 €	544 704,00 €
Frais d'études ADAP 20 000€ + Etude Pré du Bois 140 000€ (RAR 2024 pour PLU et Réaménagement centre bourg)	206 198,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement	3 750 262,00 €	4 253 604,00 €	5 229 704,00 €
Total des dépenses d'investissement	4 304 639,00 €	5 136 903,00 €	6 861 245,00 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

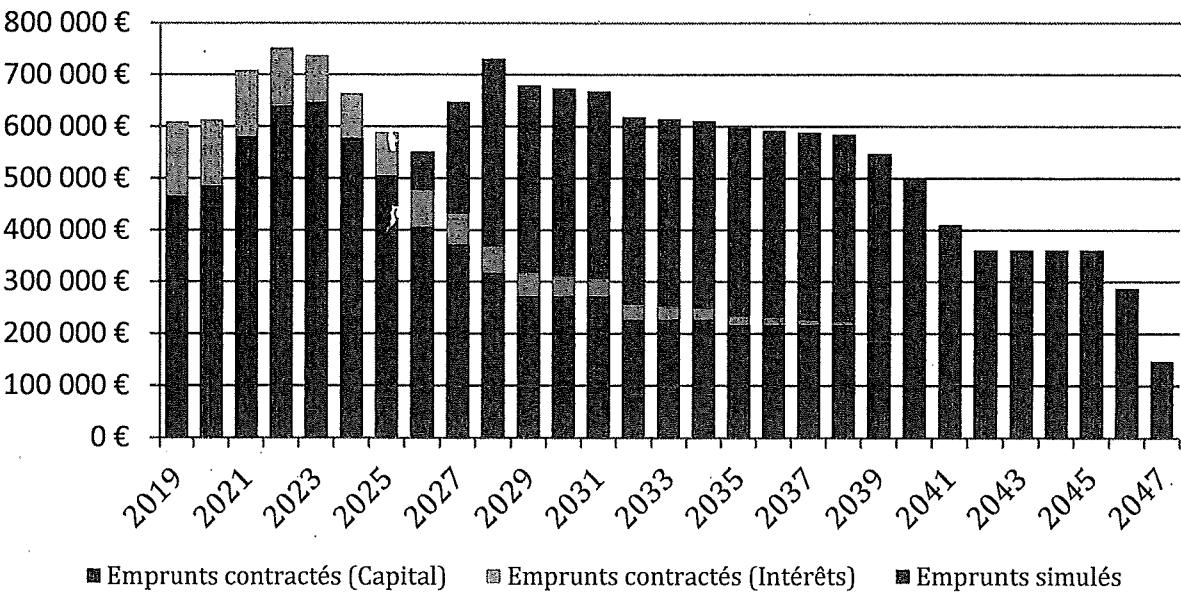
Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

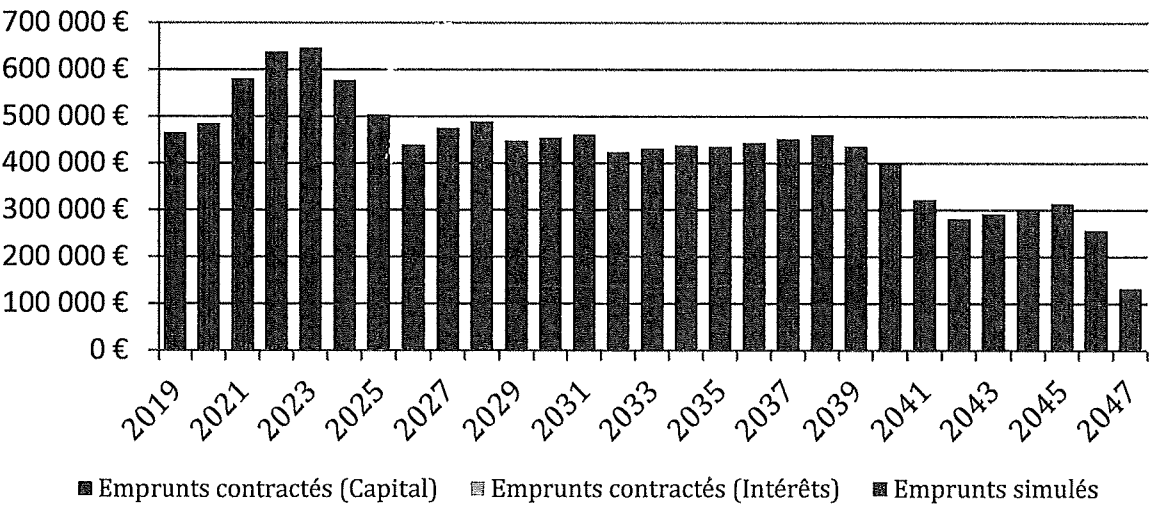
STRUCTURATION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

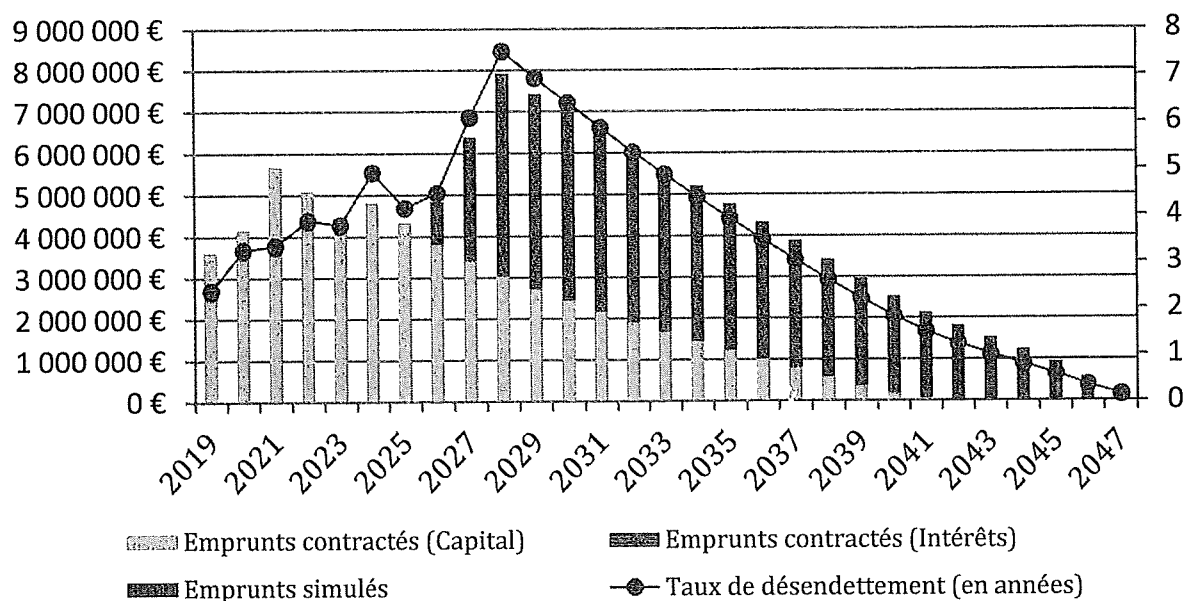
LES ANNUITES



LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL



Capital restant dû et taux de désendettement par annuité



LA FISCALITE LOCALE

Face aux forts enjeux de contraintes budgétaires et aux grands projets structurants à venir, la fiscalité locale demeure le principal levier de ressources financières.

Ainsi, compte tenu d'un indicateur élevé de revenu fiscal par foyer à Baden et de l'absence d'évolution des taux de taxe sur le foncier bâti depuis 13 années, il est envisagé une hausse de 3.3% de ce dernier à compter de l'année 2025.

Enfin, l'évolution de la base locative retenue pour le calcul du produit fiscal devrait évoluer de 1.7%.

De ce fait, l'impact pour les contribuables sera limité à +5% du montant dû et permettra à la commune de bénéficier d'un produit en hausse de 150 000€ à minima.

Voici les taux prévisionnels de fiscalité locale pour 2025

- ✓ Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 21.20%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 39,42 % (contre 38,16% en 2024) ;
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,97 % ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

❖ PREVISIONS EN MATIERE D'EXPLOITATION

Recettes

Les recettes d'exploitation sont majoritairement constituées de redevances et les locations de mouillages versées par les usagers. En 2025, elles sont estimées globalement à 258 500 euros dont 255 000 euros de redevances et locations.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation d'un montant global de 281 680 euros, sont essentiellement consacrées au règlement de la redevance d'occupation du domaine public pour environ 60 000 euros, au marché de vérification des mouillages et travaux divers pour 50 000 euros et aux frais de personnel que l'on peut estimer à environ 74 660 euros.

❖ PREVISIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements pour 29 650 euros, de la prévision d'excédent d'investissement reporté qui s'élève à environ 38 679 euros et de la participation des communes du Bono et Locmariaquer aux financements d'investissements communs pour la barge intercommunale (Babolock) pour 13 000 euros.

Dépenses

Pour 2025, les dépenses d'investissement prévues sont d'environ 85 750 euros :

- 30 000€ Travaux sur le bâtiment mis à disposition des usagers et sur le quai Rohello
- 20 000€ Achat d'un moteur pour la barge intercommunale
- 30 000€ Remplacement du véhicule de service et achats d'annexes
- 3 500 € Achats de bouées et d'émérillons
- 1 000 € Achat d'une disqueuse
- 1 000 € Achat de mobiliers divers

Fait à BADEN, le 04 février 2025

Le Maire,
Patrick EVENO



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 056-215600081-20250203-12_2025-DE